

# **REGLEMENT du GRAND8DELACOBACH**

## **STRICT RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

<https://padlet.com/freyermuthmn/grand8delacobach-rz9japfkaabwscyt>

**1. Epreuve :** L'AS (association sportive) BLIESBRUCK organise le samedi 15 juin 2024 le Grand8delacobach. La course est un Trail découverte de 12 km de 340m+ démarrant à 18h. Le parcours traverse Bliesbruck et Blies-Ebersing en empruntant en majorité des chemins et des sentiers agricoles et forestiers. Des parties du tracé sont communes. La sécurité est assurée par des signaleurs tout au long de la course.

**2. Assurance :** Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

**3. Annulation course :** L'organisation se réserve le droit de modifier les tracés ou d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries...), ou de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs et de toute autre circonstance (pluie, vent).

**4. Participation:** Cette course est ouverte, sous réserve de remplir la condition d'âge\* :

- aux licenciés F.F.A avec une licence en cours de validité au moment de la manifestation.
- aux non-licenciés présentant à l'inscription un certificat médical portant la mention de « non contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition** » datant de moins d'un an ou pour les athlètes MINEURS, une attestation de santé.

La Course de 12 km est ouverte aux coureurs à partir de 16 ans (nés en 2008)

**5. Engagement :** Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit. Aucune rétrocession de son dossard à une tierce personne n'est autorisée.

**6. Responsabilité :** Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité. Le numéro de dossard, placé sur le torse lors de la course, doit être entièrement lisible sous peine de disqualification. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommage subi ou provoqué par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque concurrent de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

**7. Barrière horaire :** Une barrière horaire globale pour la course est prévue à 20h30

**8. Ravitaillement :** Un ravitaillement sera prévu sur le parcours aux km4 et km9. Le déroulement se fera en semi-autosuffisance, pensez à emmener de quoi s'hydrater en autonomie. Des poubelles seront mises à disposition au chaque point de ravitaillement. Prière de ne rien jeter dans la nature.

**9. Sur le parcours :** Les coureurs sans dossard, les animaux et les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

**10. Assistance médicale :** Une assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée.

**11. Cadeau :** Un cadeau sera remis aux 300 premiers inscrits

**12. Récompenses :** Une remise de récompense sera effectuée près du stade de Bliesbruck à l'issue de la course. Seront récompensés les 3 premiers et 3 premières du classement scratch ainsi que les premiers de chaque catégorie. Seuls les présents seront récompensés.

**13. Vestiaires :** Des vestiaires hommes et femmes seront mis à disposition sur place.

**14. Restauration :** Une restauration sera prévue après la course (grillades et boissons)

**15. Inscriptions :** Ouverture des inscriptions dès avril 2024 :

- Via internet sur le site **performance67.com** avant le jeudi 13 juin 2024 à 17h
- Sur place, le jour de l'épreuve, avec majoration de 3€, dès 16h et jusqu'à 17h

**16. Retrait des dossards** : Le retrait des dossards se fera **vendredi 14 juin de 17h à 19h au magasin Decathlon de Sarreguemines** ou **samedi 15/06/2024 à partir de 16h au stade de Bliesbruck**. Le retrait des dossards ne sera plus possible après le départ de l'épreuve.

**17. Tarifs** : Tarifs d'inscription : **12€**

Majoration de 3€ sur place

**18. Arrivée des coureurs** : L'arrivée sera jugée par chronométrage

**19. Environnement** : Le coureur s'engage à respecter l'environnement, le balisage et le tracé tant pour sa sécurité que pour la préservation du milieu naturel. La course se déroulant en milieu naturel, chaque personne s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté. Les concurrents doivent respecter le Code de la Route lors des franchissements de route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

**20. Recommandations** : L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou au non-respect des recommandations de l'organisation.

**21. Soins** : Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

**22. Accès aux informations** : Conformément au décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la « loi Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

**23. Photos et droit à l'image** : Les photos de la course pourront être téléchargées gratuitement sur [www.limpalaphotographie.com](http://www.limpalaphotographie.com) Les participants autorisent les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation.

**24. Engagement contractuel** : Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification